

Mobilisation pour les écoles de Saint-Denis

REVENDEICATIONS

1) Un plan de développement pour l'éducation dans le 93, correspondant à 198 créations de postes pour Saint-Denis

- **30 postes** pour respecter des effectifs maximum de 23 élèves par classe en élémentaire et 25 en maternelle ;
- **56 postes** pour que chaque école bénéficie d'un maître supplémentaire conformément à la loi ;
- **20 postes** pour assurer le remplacement des enseignants absents ;
- **47 postes d'enseignants spécialisés** pour rétablir l'aide aux élèves en difficulté ;
- **30 postes** pour accueillir les enfants de 2 ans conformément à la loi ;
- **un nombre à définir** de classes d'accueil pour les élèves non-francophones ;
- **10 postes** pour assurer la formation des enseignants des écoles prioritaire, conformément à la loi.

2) Le recrutement d'enseignants titulaires en nombre suffisant.

3) Pas plus d'un enseignant stagiaire par école.

4) Elèves en situation de handicap : recrutement, formation et titularisation d'Assistants de Vie Scolaire en nombre suffisant ; formation des enseignants.

5) Un poste d'aide à la direction dans chaque école.